

Assistance sur l'assurance-prêt
Prêt hypothécaire et Tout-En-Un

Profitez
de la vie!



**BANQUE
NATIONALE**

RÉSEAU ASSISTANCE

Offert aux clients couverts par l'assurance-vie

Conciergerie Qualité de vie

› ACCESSIBLE EN TOUT TEMPS!

À la recherche d'une nutritionniste pour vous conseiller sur de bonnes habitudes alimentaires? Vous cherchez un massothérapeute pour vous soulager du stress et des migraines?

Ce **service de référencement** vous donne accès aux informations nécessaires pour trouver ce que vous cherchez :

- › Professionnels en nutrition, spécialistes paramédicaux
- › Centres de loisirs et sportifs
- › Programmes de soutien aux parents (aide aux devoirs, services de nettoyage à domicile, programmes sociaux)
- › Activités de loisirs et de divertissement (recommandations et réservations de restaurants, services d'organisation d'événements, etc.)

Assistance en cas de décès

Offert au liquidateur et aux proches de la famille du défunt, ce service en est un :

- › d'**information** et d'**accompagnement** pour obtenir, remplir et acheminer le certificat de décès;
- › d'**annulation postdécès** pour un accompagnement lors des demandes d'annulation (bail, cartes de crédit, permis de conduire, assurance sociale et réseaux sociaux, etc.).

Offert aux clients couverts par l'assurance invalidité ou maladies graves

Conciergerie Soins de santé

› ACCESSIBLE EN TOUT TEMPS!

Trouver les soins médicaux appropriés peut représenter tout un défi. Le service de conciergerie soins de santé vous aide à naviguer à travers les complexités du système de santé et à trouver les meilleurs soins et services.

› **Référencement vers les ressources de soins de santé** (cliniques médicales, centres de soins spécialisés, hôpitaux, etc.)

Vous désirez rencontrer le physiothérapeute le plus près de chez vous? Rien de plus facile! En fonction de vos besoins ou de vos interrogations, nous vous guidons vers les ressources médicales et paramédicales les plus adéquates.

› **Référencement vers les ressources pour les aidants naturels** (résidences pour personnes âgées, CHSLD, aides à domicile et infirmiers à domicile)

En fonction des besoins de santé d'un parent malade, nous pouvons vous aider à trouver l'aide et les ressources nécessaires.

› **Prise de rendez-vous et transport adapté** (taxis adaptés, ambulances ou autres)

Parce que votre temps est précieux, nous facilitons la prise de vos rendez-vous ponctuels auprès de votre médecin et coordonnons vos déplacements en prenant contact avec les entreprises de transport adéquates.

› **Information sur les programmes de déductions et de crédits d'impôt gouvernementaux** (selon votre situation)

Saviez-vous que vous pourriez avoir droit à des déductions ou à des crédits d'impôt liés à vos soins de santé lors de vos déplacements pour certains traitements? Appelez-nous; nous sommes en mesure de vous renseigner et de vous aider à trouver les programmes gouvernementaux auxquels vous pourriez être admissible.

Seconde opinion médicale

Lorsqu'aucun doute n'est permis, il est rassurant de pouvoir compter sur un deuxième avis médical. La seconde opinion médicale vous permet de valider un diagnostic et de dissiper les doutes associés à votre état de santé. Vous bénéficiez ainsi de l'expertise de spécialistes chevronnés, affiliés à des centres hospitaliers reconnus, sans avoir besoin de voyager. De plus, si vous désirez poursuivre un traitement à l'étranger, vous avez accès à un service de conciergerie pour coordonner vos déplacements, votre hébergement et vos rendez-vous.

Offert aux clients couverts par l'assurance maladies graves

Assistance à domicile

Parce que concilier convalescence et tâches quotidiennes est rarement chose facile, le service d'assistance vous offre jusqu'à 9 heures d'accès à un auxiliaire à domicile. Cet auxiliaire peut vous assister dans l'exécution de certaines tâches domestiques, telles que l'entretien ménager quotidien, la préparation des repas ou la lessive, et vous accompagner lors de vos déplacements, le tout dans le respect de votre intimité et de vos habitudes.

Ce que vous devriez savoir

En vue de vous rendre les présents services, Banque Nationale Réseau Assistance échangera vos renseignements personnels avec ses fournisseurs de services. Ces fournisseurs sont tenus à la protection de vos renseignements personnels et sont assujettis à des ententes de confidentialité.

Banque Nationale Réseau Assistance n'est pas un fournisseur de soins médicaux et n'assume aucune responsabilité quant aux avis médicaux des fournisseurs de soins médicaux participants ou à leurs actions ou inactions. Les services offerts sont assujettis aux disponibilités des prestataires de services dans la région où demeure le client, sur le territoire canadien.

Banque Nationale Réseau Assistance n'assume aucune responsabilité quant à la disponibilité, à la qualité ou au résultat des traitements et des services obtenus et à l'impossibilité d'un assuré d'obtenir les traitements ou services couverts par ce programme. Banque Nationale Réseau Assistance peut d'ailleurs modifier l'accès aux services en tout temps.

Les services sont offerts aux clients détenteurs d'une assurance-prêt sur un prêt hypothécaire ou un Tout-En-Un en vigueur chez l'Assureur et qui inclut cette assistance.

Le produit d'assistance est offert par assuré et ne peut être cumulé par la détention de plusieurs prêts assurés.

Banque Nationale Réseau Assistance se réserve le droit d'apporter des changements aux caractéristiques du produit sans préavis.

Aucune transaction, avance de fonds ou paiement au nom du client ne sera effectué par Banque Nationale Réseau Assistance. Toutes les transactions financières demeurent la responsabilité du client.

Un programme de services unique pour votre santé et votre bien-être

Le service de CONCIERGERIE QUALITÉ DE VIE offre aux clients :

- ▣ jusqu'à 20 requêtes par année, pour les clients qui détiennent l'assurance-vie seulement;
- ▣ des requêtes illimitées, pour les clients qui détiennent aussi l'assurance invalidité ou maladies graves.

L'ASSISTANCE EN CAS DE DÉCÈS est offerte au moment du décès de l'assuré. Banque Nationale Réseau Assistance pourra prendre en charge les étapes qui ne nécessitent pas expressément la contribution des survivants.

Le service de CONCIERGERIE SOINS DE SANTÉ offre aux clients couverts par l'assurance-prêt en cas d'invalidité ou de maladies graves :

- ▣ jusqu'à 20 appels par année, peu importe leur état de santé;
- ▣ jusqu'à six mois d'utilisation illimitée du service à partir de la date d'ouverture de la réclamation pour un événement couvert par le certificat d'assurance.

Banque Nationale Réseau Assistance ne fait ni la prise de rendez-vous en cas d'urgence, ni les rappels pour les rendez-vous médicaux. Banque Nationale Réseau Assistance ne fait pas la prise de rendez-vous lorsque le patient n'a pas de médecin de famille et qu'il doit inévitablement se présenter à l'urgence, à un CLSC ou à une clinique sans rendez-vous. La prise de rendez-vous doit se faire dans le respect des lois et règlements en vigueur dans la province du client.

Le téléphone et le courrier électronique sont les moyens de communication privilégiés.

La SECONDE OPINION MÉDICALE couvre la plupart des affections graves, mais certaines restrictions s'appliquent. Les coûts du traitement, des soins médicaux, du transport et de l'hébergement sont à la charge du client. Banque Nationale Réseau Assistance se charge d'obtenir l'opinion des spécialistes affiliés à des centres hospitaliers reconnus, principalement situés aux États-Unis.

L'ASSISTANCE À DOMICILE est offerte aux clients couverts par l'assurance-prêt en cas de maladies graves. Le service est accessible à l'ouverture d'une réclamation pour une maladie grave couverte (un cancer, un AVC ou une crise cardiaque, tel que défini dans le certificat d'assurance) auprès de l'Assureur.

Des auxiliaires de santé doivent être disponibles dans la région de résidence du client. Le service est dispensé exclusivement au domicile et en la présence physique du client.

L'ASSISTANCE À DOMICILE offre les services d'un auxiliaire à domicile jusqu'à concurrence de 9 heures durant l'année suivant l'ouverture d'une réclamation pour une maladie grave couverte (un cancer, un AVC ou une crise cardiaque, tel que défini dans le certificat d'assurance) auprès de l'Assureur. Cet auxiliaire se déplace pour un minimum de 3 heures et n'exécute que les tâches quotidiennes ou fréquentes. Toutes dépenses autres que les frais de l'auxiliaire sont assumées par le client.

L'accès à tous les services d'assistance prend fin lors de la résiliation de l'assurance-prêt.

Vos informations pourraient être stockées sur des serveurs situés aux États-Unis et, dès lors, être assujetties aux lois et droits d'accès des autorités de ce pays.

Santé et qualité de vie

Autonomie, confort, sécurité et bien-être, voilà ce que vous propose ce programme de soutien complet et personnalisé. Véritable atout pour votre santé et votre qualité de vie, il vous est offert grâce à votre certificat d'assurance-prêt.

L'ensemble du programme comprend :

- un service d'aide à domicile pour vous accompagner durant votre convalescence;
- une assistance complète pour coordonner vos rendez-vous et vos déplacements;
- un service de conciergerie pour vous guider parmi les ressources médicales les plus adéquates;
- un service de conciergerie pour vous guider vers des professionnels de différents milieux;
- un accès à l'expertise de spécialistes chevronnés pour l'obtention d'une seconde opinion médicale.

Aussi, certains services d'assistance vous sont accessibles en tout temps, peu importe votre état de santé.

**Profitez-en
dès maintenant!**



Comment accéder aux services d'assistance

☎️ Faites le **514 871-3818** ou le **1 855 484-8358**, de 9 h à 20 h, tous les jours de la semaine.

Un représentant de Banque Nationale Réseau Assistance sera heureux de vous aider.



GÉRER

Pour des opérations bancaires quotidiennes qui vous simplifient la vie.



FINANCER

Pour la réalisation de tous vos projets selon vos événements de vie.



INVESTIR

Pour des projets à court terme ou pour votre retraite, des solutions et des conseils adaptés.



TRANSMETTRE

Pour léguer votre patrimoine à ceux qui vous sont chers.



ENTREPRENDRE

Pour accompagner les décideurs dans le développement de leur entreprise.

❖ Pour plus d'informations sur ce programme d'assistance, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

514 871-3818
1 855 484-8358



29601-501 (2014/06 REV)

Assureur : Assurance-vie Banque Nationale, Compagnie d'assurance-vie.

Banque Nationale Réseau Assistance est une marque de commerce de Banque Nationale du Canada utilisée sous licence par BNC Assistance inc.

L'utilisation du genre masculin dans ce document ne vise qu'à alléger le texte et se fait sans discrimination.

© 2014 Banque Nationale du Canada. Tous droits réservés. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans l'autorisation préalable écrite de la Banque Nationale du Canada.



**BANQUE
NATIONALE**
RÉSEAU ASSISTANCE